



Les points (\*) ne concernent que les bourses de collaboration jeunes chercheur.ses CoRSB\_JC . Les points (~) ne concernent que les bourses de collaboration enseignant.es-chercheur.ses et chercheur.ses expérimenté.es CoRSB\_CE.

## Critères d'éligibilité :

(\*) Être étudiant.e en thèse ou avoir soutenu depuis moins de 3 ans à la date du dépôt

(~) Être enseignant.e chercheur.se ou chercheur.se statutaire

Être membre de la Société de Biomécanique

Demander une mobilité dans un laboratoire différent de celui dans lequel se déroulent les activités de recherche en cours

Durée de la mobilité supérieure ou égale à un mois

Mobilité réalisée dans l'année suivant l'éligibilité financière

Frais d'équipement et de masse salariale non éligibles

## Constitution du dossier :

Un curriculum vitae (2 ou 3 pages maximum)

Une liste de la production scientifique

Un projet scientifique détaillant les objectifs de recherche, les motivations du.de la candidat.e, les plus-values qu'apporteront la collaboration ainsi que les dates souhaitées de mobilité (4 ou 5 pages maximum)

(\*) Une lettre de recommandation du. de la directeur.rice de thèse ou de l'encadrant.e de l'année en cours

Une lettre d'invitation du laboratoire d'accueil

Une estimation budgétaire des coûts liés aux déplacements et au logement ainsi que d'éventuels cofinancements (1 page maximum).

Un justificatif d'adhésion à la Société de Biomécanique pour l'année en cours

## Critères d'évaluation :

Les dossiers seront examinés par un comité de sélection ; les principaux critères d'évaluation seront basés sur la qualité du projet scientifique, l'intérêt de la mobilité ainsi que sur la qualité académique du dossier. Une mobilité dans un laboratoire étranger sera favorisée. Pour les enseignant.es chercheur.ses ou chercheur.ses statutaires la mise en place d'une nouvelle collaboration sera favorisée.

## Retour de mobilité :

Au terme de leur mobilité les lauréat(e)s rédigeront un rapport scientifique sur les travaux réalisés (2 à 4 pages au maximum) qui sera transmis à la société de biomécanique dans les 2 mois suivant leur retour. Ce rapport, qui sera visé par le laboratoire d'accueil, contiendra également un « retour d'expérience » qui sera mis en ligne sur le site de la Société de Biomécanique.

Les éventuelles productions scientifiques relatives à la collaboration devront remercier la société de biomécanique (funded by the Société de Biomécanique (international French speaking Society of Biomechanics)

Lors du congrès de la SB les lauréats de l'année précédente remettront les bourses de l'année en cours. A cette occasion, ils seront les bienvenus pour faire état de leur retour d'expérience.

## Dates importantes :

**Les dossiers devront être envoyés au plus tard le 15 mai de l'année du congrès** à l'adresse suivante : [bourses\\_collaboration\\_recherche\\_SB@biomecanique.org](mailto:bourses_collaboration_recherche_SB@biomecanique.org). La Société de Biomécanique annoncera les résultats lors du congrès annuel de la Société de Biomécanique.